

AVIS

cest

j

ÉTHIQUE ET SPORT :
LA FIN JUSTIFIE-T-ELLE
LES MOYENS?

Une réflexion menée
par des jeunes

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE
EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

Québec 



AVIS

**ÉTHIQUE ET SPORT :
LA FIN JUSTIFIE-T-ELLE
LES MOYENS?**

Une réflexion menée
par des jeunes

**Commission de l'éthique
en science et en technologie**
1150, Grande Allée Ouest
1^{er} étage
Québec (Québec) G1S 4Y9
www.ethique.gouv.qc.ca

EN SOUTIEN À LA RÉALISATION DE L'AVIS

Direction
Nicole Beaudry

Recherche et rédaction
Marie-Claude Côté et Geneviève Trépanier

Secrétaire de réunion
Marie-Claude Côté

SOUTIEN TECHNIQUE

Documentation
Patricia Keable et Amélie Dancose

Révision linguistique
Le Graphe

Communications
Joanie-Kim McGee-Tremblay

Photos
Joanie-Kim McGee-Tremblay

Mise en pages
Joanie-Kim McGee-Tremblay

Impression
JB Deschamps inc.

L'avis de la CEST-Jeunesse a été déposé à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie lors de sa 50^e séance, le 16 juin 2011.

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: 2^e trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 978-2-550-62312-0 (version imprimée)
ISBN: 978-2-550-62311-3 (PDF)

Pour faciliter la lecture du texte,
le genre masculin est utilisé sans aucune
intention discriminatoire.

LES MEMBRES DE LA CEST- JEUNESSE 2011

PRÉSIDENT¹

Gaëtan Daburon

Technique d'éducation à l'enfance
Cégep de Saint-Hyacinthe

MEMBRES

Myriam Baillargeon

Techniques de communication
dans les médias, spécialité Publicité
Cégep de Jonquière

Nicolas Benoît-Guay

Baccalauréat international en économie
Collège Jean-de-Brébeuf

Alex Blackburn

Sciences humaines
Cégep de Jonquière

Mireille Gagnon

Sciences, Lettres et Arts
Cégep de Jonquière

Christella Galette

Sciences humaines
Cégep de Saint-Hyacinthe

Kami Naidoo-Pagé

Baccalauréat international en sciences
de la santé
Collège Jean-de-Brébeuf

Élisabeth Provost-Bazinet

Sciences humaines
Cégep de Saint-Hyacinthe

Marine Reed-Brissonnet

Techniques de communication
dans les médias, spécialité Publicité
Cégep de Jonquière

Samuel Tanguay

Baccalauréat international en sciences pures
Collège Jean-de-Brébeuf

Josie-Anne Tardif

Sciences humaines, profil Enjeux sociaux
Cégep Limoilou

Laurent-Charles Tremblay

Baccalauréat international en histoire
Collège Jean-de-Brébeuf

Paméla Vachon

Techniques de communication
dans les médias, spécialité Publicité
Cégep de Jonquière

SECRÉTAIRE DE RÉUNION

Marie-Claude Côté, conseillère en éthique,
Secrétariat de la CEST

ENSEIGNANTS

Robin Cormier, Cégep Limoilou

Samir Jemel, Cégep de Saint-Hyacinthe

Manon Lortie, Cégep de Jonquière

Serge St-Laurent, Collège Jean-de-Brébeuf

OBSERVATEURS

Édith Deleury, présidente de la CEST

Pierre Deshaies, membre de la CEST

Mariette Gilbert, membre de la CEST

Nicole Beaudry, secrétaire générale de la CEST

COMMUNICATIONS

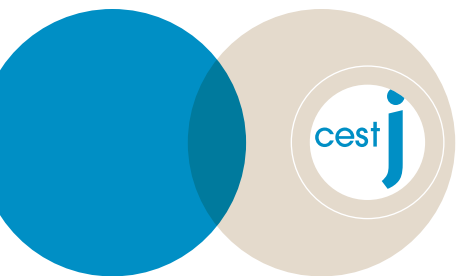
Joanie-Kim McGee-Tremblay, conseillère en
communication, Secrétariat de la CEST

¹ Désigné par ses pairs pour la durée de
la rencontre, du 15 au 17 avril 2011.



Les membres de la CEST-Jeunesse,
les enseignants, des membres de
la CEST et du Secrétariat.

PRÉAMBULE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE _____	6
INTRODUCTION _____	8
CHAPITRE 1 - LE CONTEXTE DE LA PRATIQUE SPORTIVE _____	10
Les différents niveaux de pratique du sport _____	11
Le sport et ses dérives _____	12
CHAPITRE 2 - FINALITÉS DU SPORT ET DÉRIVES DES MOYENS : ENJEUX SOULEVÉS ET VALEURS EN CAUSE ____	16
L'enjeu de la violence _____	17
L'enjeu du dopage _____	18
L'enjeu de la condition de l'athlète _____	20
Un rappel des valeurs en cause _____	21
CHAPITRE 3 - CONTRER LES DÉRIVES DU SPORT : PISTES DE SOLUTION ET RECOMMANDATIONS _____	22
Connaître les causes et les conséquences des dérives du sport: un enjeu transversal _____	23
Viser l'équité et la légitimité des sanctions pour contrer la violence _____	26
Sécuriser l'utilisation des produits dopants naturels _____	27
Fréquenter le réseau scolaire : un atout pour les athlètes de tous les niveaux _____	28
CONCLUSION _____	30
MÉDIAGRAPHIE _____	32
ANNEXE 1 - Description de l'activité CEST-Jeunesse 2011 _____	36
ANNEXE 2 - Programme de la rencontre CEST-Jeunesse 2011 _____	40
ANNEXE 3 - Charte de l'esprit sportif _____	42
LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE _____	44



PRÉAMBULE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST)² est heureuse de publier le quatrième avis de la «CEST-Jeunesse». Le projet, qui portait sur la question «Éthique et sport : la fin justifie-t-elle les moyens?», s'est déroulé au cours des mois de janvier à avril 2011 grâce à la collaboration d'enseignants en philosophie au collégial.

Depuis 2005, la CEST réunit tous les deux ans une commission jeunesse (la Commission-Jeunesse ou CEST-Jeunesse). Ce projet vise deux objectifs : 1) permettre à des cégépiens de s'intéresser concrètement aux enjeux éthiques d'une application de la science et de la technologie dans le cadre de leur cours *Éthique et politique*; 2) offrir à quinze

d'entre eux la possibilité de vivre l'expérience du fonctionnement de la CEST et de la délibération éthique à partir de la problématique étudiée dans leur cours³. La première Commission-Jeunesse, qui s'est réunie en 2005, a traité du plagiat électronique, celle de 2007 s'est intéressée au neuromarketing et à la publicité, tandis que celle de 2009 s'est penchée sur le problème de la cyberintimidation.

La Commission-Jeunesse ne pourrait exister sans la collaboration d'enseignants en philosophie du réseau collégial qui acceptent de participer au projet.

6 Éthique et sport : la fin justifie-t-elle les moyens?
Une réflexion menée par des jeunes

Ainsi, cinq enseignants de diverses régions du Québec ont inscrit le thème de l'éthique dans le sport à leur cours *Éthique et politique* au cours de l'hiver 2011 et ont approfondi le sujet avec leurs étudiants jusqu'en milieu de session⁴. Les enseignants, tout en demeurant entièrement libres de leur pédagogie, ont fait travailler leurs étudiants à partir d'un document synthèse élaboré au Secrétariat de la Commission. Les étudiants ont effectué des recherches, rédigé des dissertations et parfois fait des présentations orales sur la thématique proposée.

Au cours de l'hiver, chaque collège a délégué trois étudiants pour faire partie de la CEST-Jeunesse qui allait se tenir du 15 au 17 avril 2011 au Manoir du Lac Delage⁵. Les étudiants étaient alors accompagnés de leurs enseignants ainsi que de quelques membres de la CEST et de professionnels du Secrétariat ayant le statut d'observateurs⁶. À l'occasion de la soirée d'ouverture, deux conférences⁷ sur le thème « Éthique et sport: la fin justifie-t-elle les moyens? » ont permis à tous les participants de faire un rapide tour d'horizon de la question ainsi que d'entrevoir certaines pistes de solution. En plus de la documentation qui leur a été fournie avant le début du trimestre d'hiver, les enseignants ont bénéficié tout au long du projet du soutien constant du Secrétariat de la CEST. C'est ainsi que plusieurs articles et des hyperliens leur ont été transmis dans le but d'alimenter leur réflexion; des conférences téléphoniques ont été tenues et ont permis au Secrétariat de faire régulièrement le point avec les professeurs et de procéder aux ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs du projet. La Commission ne saurait passer sous silence la qualité des textes produits par les étudiantes et les étudiants dans le cadre du cours *Éthique et politique*. Certains textes choisis par les enseignants ont fait partie du dossier préparatoire de la rencontre d'avril après avoir été anonymisés.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie est heureuse de souligner la pertinence et la qualité de la quatrième CEST-Jeunesse. En donnant la parole aux jeunes et en leur permettant de jeter un regard éthique sur les enjeux proposés par eux, cette Commission-Jeunesse contribue de façon particulière à enrichir le débat qui a cours sur les finalités de la pratique des sports. En effet, les recommandations de ses jeunes membres, qui sont des acteurs clés dans le dossier, constituent une implication qui permettra, nous le souhaitons, de faire évoluer les comportements sportifs.

La Commission remercie les membres de la CEST-Jeunesse et tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement un succès. Elle vous convie à la prochaine CEST-Jeunesse, à l'hiver 2013.

La présidente de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie,



Édith Deleury

- 2 [Le 1^{er} juillet 2011, la Commission a été instaurée sous le nom de Commission de l'éthique en science et en technologie.](#)
- 3 [Pour plus d'information sur l'activité, voir l'annexe 1.](#)
- 4 [Robin Cormier \(Limoilou\), Samir Jemel \(Saint-Hyacinthe\), Manon Lortie \(Jonquière\), Yves Savary \(Limoilou\) et Serge St-Laurent \(Jean-de-Brébeuf\).](#)
- 5 [La composition de la CEST-Jeunesse 2011, qui comptait treize membres venant de quatre cégeps, est présentée au début du document. Pour plus de détails sur le programme de la fin de semaine, voir l'annexe 2.](#)
- 6 [De la CEST: Édith Deleury \(présidente\), Pierre Deshaies et Mariette Gilbert. Du Secrétariat: Nicole Beaudry \(secrétaire générale\), Marie-Claude Côté \(conseillère en éthique\) et Joanie-Kim McGee-Tremblay \(conseillère en communication\).](#)
- 7 [Conférencières: Sylvie Parent \(professeure adjointe, Département d'éducation physique de l'Université Laval\) et Kalyna Roberge \(patineuse de vitesse sur courte piste, médaillée aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde\).](#)

Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen.

Kant

Dans la foulée des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010, le thème du sport s'est imposé de lui-même pour la Commission-Jeunesse 2011. Ces Jeux olympiques, les troisièmes organisés au Canada, ont été marqués par la performance de l'équipe du Canada qui, avec 14 médailles d'or, a battu le record absolu pour un pays aux Jeux olympiques d'hiver⁸.

Dans tous les grands événements sportifs internationaux, la pratique du sport d'élite fournit de nombreuses occasions de poser un regard critique et d'interroger les pratiques qui ont cours. La performance des athlètes est toujours scrutée à la loupe. C'est ainsi que le Comité international olympique, qui pratique une politique de tolérance zéro face au dopage, a mené à Vancouver plus de 2 000 tests⁹ (une augmentation d'environ 66 % par rapport aux précédents Jeux olympiques d'hiver¹⁰)

pour tenter de déjouer ceux qui sont prêts à tout pour une médaille. Il n'y a cependant pas que le dopage qui attire l'attention. Ainsi, la pression populaire était immense sur les athlètes canadiens pour qu'ils soient consacrés dans leur propre pays. Une telle pression peut-elle faire en sorte que les athlètes veuillent dépasser les limites acceptables? En outre, le haut niveau de technicité de l'équipement (comme la planche à neige utilisée par Jasey-Jay Anderson) et des installations (telle la configuration de la piste de luge, la « plus vite au monde ») pose également la question de l'acceptabilité de ces nouveaux moyens technologiques dans le sport. Devraient-ils être freinés pour préserver la santé et la sécurité des athlètes?



8 Éthique et sport : la fin justifie-t-elle les moyens? Une réflexion menée par des jeunes

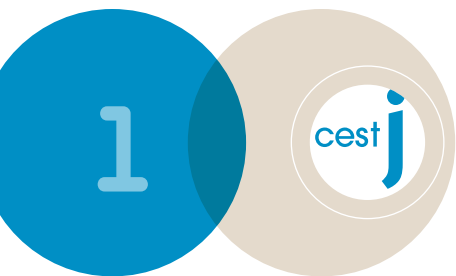
Ce sont tous ces aspects du sport que la CEST-Jeunesse a abordés. Traiter de l'éthique sportive était d'autant plus pertinent que dans les semaines qui ont suivi les Jeux olympiques d'hiver, les clubs sportifs ont vu leur affluence augmenter considérablement¹¹.

De façon générale, le sport est perçu de façon très positive. Que ce soit pour demeurer en santé, canaliser l'énergie, développer les capacités motrices, favoriser l'esprit d'équipe, valoriser le dépassement de soi, augmenter la force musculaire ou simplement pour se sentir bien et évacuer le stress, les personnes ont toutes une bonne raison de pratiquer leur sport favori. Au regard de ces multiples vertus, il n'est pas étonnant que la pratique du sport soit fortement encouragée pour tout un chacun.

Il arrive toutefois que le désir de gagner ou de se dépasser prenne le relais sur les bénéfices du sport et remette en question ses finalités. Plusieurs exemples illustrent ce propos, tels la violence dans la Ligue nationale de hockey, le dopage dans les compétitions internationales, l'intimidation entre athlètes rivaux, les agressions physiques et sexuelles par des entraîneurs, les menaces envers des arbitres et les décès précoces et inexplicables de sportifs, notamment en athlétisme. Sous son apparence irréprochable, le sport n'échappe alors plus aux questionnements éthiques. On entend par « questionnement éthique » le fait de s'interroger sur les valeurs et les principes moraux qui régissent le comportement des personnes. Franchir une ligne de conduite en ayant des comportements inappropriés et en cherchant à gagner à tout prix soulève plusieurs questions éthiques : La fin justifie-t-elle les moyens? Jusqu'où les athlètes sont-ils prêts à sacrifier leur intégrité physique et mentale pour améliorer leurs performances et leurs chances de réussite? Comment les différentes pressions – culturelles, sociales, politiques, économiques et technologiques – influencent-elles les athlètes? Qu'advient-il de l'esprit sportif?

L'avis de la CEST-Jeunesse 2011 se penche précisément sur ces questions éthiques qui ne sont pas récentes dans l'Histoire. Toutefois, les avancées technoscientifiques et le contexte social leur donnent une perspective autre. Dans un premier temps, les membres ont fait le portrait de la pratique sportive au Québec : les sports existants, leurs bienfaits, les niveaux d'intensité de leur pratique et les dérives possibles, en particulier dans le sport de haut niveau (ou d'élite). Ce portrait leur a permis de mettre en lumière trois enjeux éthiques soulevés par la pratique du sport : la violence, le dopage et la condition de l'athlète. Dans le dernier chapitre, six recommandations sont proposées à l'intention des décideurs afin de ramener la pratique du sport à ce qui en constitue l'essence même.

- 8 COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN, 2010 Vancouver, <http://www.olympic.ca/fr/nouveaux-jeux/jeux-olympiques-dhiver/2010-vancouver/>.
- 9 COMITÉ OLYMPIQUE INTERNATIONAL, *Factsheet: Vancouver Facts & Figures – Update February 2011*, 24 février 2011, http://www.olympic.org/Documents/Games_Vancouver_2010/Factsheet_Vancouver_legacy_February_2011_eng.pdf.
- 10 COMITÉ OLYMPIQUE INTERNATIONAL, *Vancouver 2010: la lutte contre le dopage, une priorité*, 3 février 2010, <http://www.olympic.org/fr/jeux-olympiques?&articleid=76730>.
- 11 « “En 17 ans à la Fédération [de patinage de vitesse du Québec], c'est le meilleur mois de mars post-olympique que j'aie connu”, a dit hier M. Dubreuil, qui a traité des dizaines de demandes d'informations depuis deux semaines. Selon Robert Dubreuil, l'impact réel des Jeux de Vancouver se fera sentir en septembre, au terme de la période d'inscription pour la prochaine saison. “Après les Jeux de Turin, en 2006, le nombre de membres avait augmenté de 19 %, a-t-il dit. Avec les performances de nos athlètes cette année, on peut s'attendre à encore mieux.” La médaille de bronze de Joannie Rochette devrait également provoquer un regain d'intérêt pour le sport au cours de la saison 2010-2011, selon René Bemeur, président du Club de patinage artistique de Longueuil. » (Catherine HANDFIELD, « Les performances des athlètes québécois inspirent les jeunes », *La Presse*, 8 mars 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/autres-sports/olympisme/201003/08/01-4258357-les-performances-des-athletes-quebecois-inspirent-les-jeunes.php>).



LE CONTEXTE DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Peu importe l'âge, il est facile pour chacun de trouver un sport qui lui plaise et de s'y adonner selon l'intensité qui lui convient. L'annuaire sportif Noomba recense 226 sports différents regroupés en 19 catégories¹². Il existe des sports individuels et des sports d'équipe, des sports amateurs, scolaires, de compétition, d'élite ou professionnels. Ils se déroulent en plein air ou en salle, dans l'eau, sur l'eau ou la neige, sur le sol et dans les airs. Plusieurs sports se pratiquent aussi bien le matin, l'après-midi que le soir, sous le soleil, la pluie ou la neige. Bref : il y en a pour tous les goûts et toutes les conditions physiques.

Faire du sport présente de multiples vertus. Conserver sa forme physique ou la retrouver vient spontanément à l'esprit, mais il existe d'autres avantages à tirer de la pratique régulière de sports. Selon un rapport produit par le mouvement Sport pur¹³ en 2008, plus d'une vingtaine de bienfaits ont été identifiés et regroupés sous quatre grandes catégories, soit :

- Améliorer la santé et le bien-être.
- Développer les enfants et les jeunes vers un parcours de vie positif (développer la capacité physique et les habiletés motrices, améliorer les résultats scolaires, etc.).
- Bâtir des communautés plus fortes et plus accueillantes (aider les nouveaux arrivants à s'intégrer plus rapidement, favoriser une inclusion plus grande des personnes ayant un handicap, etc.).
- Contribuer à l'économie canadienne (accroître le tourisme au moyen des voyages et des événements sportifs, rehausser les compétences et la productivité en milieu de travail, etc.)¹⁴.

En plus des bienfaits liés au sport, ces catégories mettent en évidence la pluralité d'acteurs qui s'investissent dans l'offre et la demande de sport ou qui gravitent dans sa promotion et son soutien. Aux côtés des athlètes, on retrouve les parents, les entraîneurs, les professeurs, les instances scolaires, les fédérations sportives, mais il y a aussi les divers paliers de gouvernement, les commanditaires, les médias, la collectivité, etc. L'implication de plusieurs personnes et organismes constitue un élément du contexte de la pratique sportive qui est souvent méconnu, passé sous silence ou négligé.

La pratique du sport englobe donc trois dimensions relationnelles : la dimension individuelle (l'athlète), la dimension interpersonnelle (entre athlètes, avec l'entraîneur, les professeurs, les parents...) et la dimension collective (la communauté de proximité, la société, le gouvernement).

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRATIQUE DU SPORT

Faire du sport à un niveau récréatif est très différent que d'en pratiquer un à un niveau compétitif. L'implication personnelle exigée et les acteurs en présence varient grandement. Considérant la variété des sports existants, la possibilité de les pratiquer plus ou moins intensément et la présence d'une pluralité d'acteurs, les membres de la Commission-Jeunesse ont constaté qu'il serait facile de se perdre lors des discussions sur le sujet. Afin de réduire ce risque, ils ont, dans un premier temps, classé les personnes faisant du sport selon quatre niveaux de pratique :

Sportif amateur (ou de loisir) : personne pratiquant un sport par goût, pour le plaisir, pour le bien-être physique et mental, dans des conditions non compétitives. Par exemple : cours d'éducation physique dans les programmes scolaires, marches de santé quotidiennes, activités sportives offertes dans le cadre des loisirs des municipalités, etc.

Sportif de compétition : personne pratiquant un sport lors d'une rencontre officielle où des sportifs entrent en concurrence conformément aux règles explicites des différents sports, et dont l'objectif est de reconnaître les gagnants¹⁵. Par exemple : ligues sportives interscolaires, compétitions de ski ou de planche à neige, courses régionales de cyclisme, etc.

Sportif de haut niveau (ou d'élite) : personne qui représente une région, une province ou un pays lors de compétitions sportives¹⁶. Par exemple : Jeux du Québec, Championnats du monde, Jeux olympiques, etc.

Sportif professionnel (et semi-professionnel) : travailleur autonome rémunéré pour sa performance¹⁷.



12 NOOMBA ANNUAIRE SPORTIF, <http://www.noomba-sport.com/sports/tous/>.

13 Le MOUVEMENT SPORT PUR est soutenu par les ministres responsables du loisir, du sport et de la condition physique de différents paliers gouvernementaux. Il regroupe des équipes sportives, clubs, athlètes, entraîneurs, enseignants, collectivités, organismes sportifs, ligues et écoles. Présent partout au Canada, il inclut toute forme de sport à tous les niveaux. Pour ses membres, « éthique et excellence vont main dans la main; c'est pourquoi ils croient que le sport est à son meilleur quand il est exempt de comportements négatifs comme la tricherie, l'intimidation, la conduite agressive des parents et l'attitude de vouloir gagner à tout prix. » (<http://www.truesportpur.ca/fr/page-2-propos>).

14 MOUVEMENT SPORT PUR, *L'influence du sport. Le rapport Sport pur*, Centre canadien pour l'éthique dans le sport, septembre 2008, 94 p., http://www.truesportpur.ca/files/tsreport/TS_report_FR_webdownload.pdf.

15 Largement inspiré d'une définition de l'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Compétition sportive*.

16 Définition élaborée par la CEST-Jeunesse 2011.

17 Définition élaborée par la CEST-Jeunesse 2011.

Ils ont alors choisi de centrer leur réflexion sur les sports non professionnels, principalement sur le sport de haut niveau. La Commission-Jeunesse a estimé que c'est à ce niveau que les risques de comportements inappropriés sont les plus élevés, à cause du degré de compétitivité et du fait que ces athlètes sont souvent exposés à ces comportements dans leur carrière. Les membres ont également convenu que tous les athlètes commencent leur carrière au niveau du sport amateur et que plusieurs athlètes de haut niveau la terminent en s'impliquant dans leur sport – à titre d'entraîneur, d'entraîneur adjoint, de conseiller, de conférencier, etc. En choisissant de porter un regard éthique sur les sportifs de haut niveau, ils considèrent que les niveaux précédents sont par le fait même touchés.

LE SPORT ET SES DÉRIVES

Chaque personne pratique un sport pour divers motifs. Les valeurs sous-jacentes à sa pratique sont multiples, le plus souvent positives et constructives pour le sportif : plaisir, dépassement de soi, performance, santé physique et mentale, satisfaction, fierté (personnelle, familiale, régionale et nationale). D'autres valeurs sont également associées à la pratique du sport : respect de soi, respect des autres, solidarité, intégrité, justice, équité, ouverture d'esprit et autonomie.

La pratique du sport n'est cependant pas à l'abri de certaines influences et de problèmes, dont les médias rapportent des exemples de façon régulière. Pensons à la violence dans le hockey professionnel (affaire Todd Bertuzzi), au dopage dans le cyclisme (cas de Geneviève Jeanson) et dans les compétitions internationales comme les Jeux olympiques (cas de Ben Johnson); il faut ajouter à cela les agressions verbales, physiques et sexuelles envers les athlètes (cas de Theoren Fleury).

TODD BERTUZZI

Le 8 mars 2004, Todd Bertuzzi frappe Steve Moore à la tête. Moore a une commotion cérébrale, deux vertèbres fracturées et plusieurs lacérations faciales. Bertuzzi est suspendu par la Ligue nationale de hockey et ne rejoue qu'à la saison 2005-2006. Dans le cadre d'une poursuite pénale, il est accusé de voies de fait ayant causé des dommages corporels; il plaide coupable et reçoit une absolution conditionnelle. Steve Moore n'a jamais rejoué et il souffre toujours des séquelles de l'agression.



GENEVIÈVE JEANSON

Geneviève Jeanson démontre dès son adolescence un talent remarquable en cyclisme en remportant plusieurs courses et prix internationaux. Son parcours est toutefois entaché par des rumeurs persistantes sur l'utilisation de l'érythropoïétine (EPO), un produit dopant. En novembre 2006, à la suite de résultats positifs de tests antidopage, elle est suspendue pour deux ans. Elle annonce sa retraite en décembre 2006. Le 20 septembre 2007, lors de l'émission *Enquête*, Geneviève Jeanson révèle s'être dopée à l'EPO depuis l'âge de 16 ans. L'EPO était prescrite par son médecin avec l'accord de son entraîneur et de son père.

THEOREN FLEURY

Theoren Fleury joue dans la Ligue nationale de hockey de 1988 à 2003 (il annoncera sa retraite officielle en 2009). En dépit de sa petite taille, il est un excellent attaquant. Toutefois, il est suspendu à quelques reprises pour usage de drogues et d'alcool. En 2009, dans son autobiographie, Theoren Fleury annonce qu'il a été agressé sexuellement plusieurs fois dans les rangs juniors par son entraîneur, Graham James, et que ces abus ont ruiné sa vie.

BEN JOHNSON

Coureur de 100 m sur piste, Ben Johnson est champion du monde aux mondiaux de Rome en 1987 où il établit un nouveau record du monde de 9,83 s. Aux Jeux olympiques d'été de 1988 à Séoul, il gagne la finale du 100 mètres en établissant une fois encore un nouveau record du monde. Deux jours plus tard, ses tests antidopage démontrent la présence de stéroïdes anabolisants. La médaille d'or lui est retirée et son record du monde n'est pas homologué. En 1993, à nouveau reconnu coupable de dopage, il est banni à vie de l'athlétisme international.

Si plusieurs de ces événements touchent le sport professionnel, en particulier le hockey et le cyclisme, le sport non professionnel n'est pas épargné par ce que la Commission-Jeunesse qualifie de « dérive ». Par exemple, l'agression perpétrée par le gardien de but Jonathan Roy lors d'un match de la Ligue de hockey junior majeur du Québec¹⁸ et la suspension pour dopage de deux joueurs de football universitaire du Rouge et Or¹⁹ ont attiré l'attention des médias et fait couler beaucoup d'encre.

18 LA PRESSE CANADIENNE, « Jonathan Roy plaide coupable et obtient une absolution inconditionnelle », *Les Hebdo.com*, 7 octobre 2009, <http://www.leshebdo.com/article-cp71045519-Jonathan-Roy-plaide-coupable-et-obtient-une-absolution-inconditionnelle.html>.

19 LA PRESSE CANADIENNE, « Deux joueurs du Rouge et Or suspendus pour dopage », *Le Soleil*, 10 mai 2011, <http://www.cyberpresse.ca/sports/football/201105/10/01-4397978-deux-joueurs-du-rouge-et-or-suspendus-pour-dopage.php>.

LE HOCKEY : UNE EXCEPTION...

Le hockey est le sport national des Québécois. Il fait toutefois régulièrement les manchettes pour des motifs de violence: entre les joueurs sur la glace, entre les joueurs et les partisans, entre partisans et même envers les arbitres. Soulignons que la violence sur la patinoire n'est pas acceptée dans les ligues mineures ni dans les compétitions internationales. La Ligue nationale de hockey, qui fait rêver bon nombre de jeunes joueurs en Amérique du Nord, régleme la violence mais ne l'interdit pas; qui plus est, ses règlements sont appliqués de façon non uniforme.

Or, dans tout autre sport comme dans la vie en général, plusieurs gestes acceptés dans certaines ligues de hockey sont considérés comme violents et sont interdits. Ils entraînent des sanctions sévères, dissuasives ou des poursuites criminelles. La tolérance face aux comportements violents, voire le traitement qu'en font les médias de même que les attentes du public, fait pourtant du hockey, au Québec, un cas à part, tant au niveau professionnel que non professionnel.

Les dérives surviennent en effet lorsque les valeurs positives du sport cèdent le pas aux situations et aux comportements inappropriés qui transforment et instrumentalisent l'athlète. À la base repose une image idéalisée du sport et de la vie d'un sportif de haut niveau. Cette image crée des espoirs et engendre parfois de fortes pressions sur les athlètes pour qu'ils réussissent, qu'ils soient « victorieux ». Mais que signifie « être victorieux »? Que faut-il faire pour l'être? Tout est-il permis?

Pour la Commission-Jeunesse, la pratique du sport doit se dérouler dans des conditions qui assurent la protection, la santé et la sécurité des personnes. Ainsi, en ce qui a trait à la valeur de « performance », la ligne rouge est franchie lorsque la santé physique et mentale ou l'intégrité de l'athlète sont menacées; l'athlète devient alors un instrument, une machine considérée comme un moyen et non plus comme une fin en soi.

Le prochain chapitre porte sur trois enjeux qui, selon la Commission-Jeunesse, menacent cette finalité: la violence, le dopage et la condition de l'athlète.



FINALITÉS DU SPORT ET DÉRIVES DES MOYENS : ENJEUX SOULEVÉS ET VALEURS EN CAUSE

Bien que la dimension science et technologie touche principalement à l'enjeu du dopage, celui-ci pourrait n'être que la pointe de l'iceberg et cacher d'autres problèmes vécus par les athlètes : pressions, abus, violences, etc. Lorsque les athlètes, les entraîneurs, les parents et même le public considèrent la victoire comme le but ultime à atteindre, se faisant l'écho d'une société qui valorise la performance à tout prix, tous les moyens peuvent paraître justifiés afin de parvenir à la fin convoitée, qu'il s'agisse de gagner une médaille, d'obtenir un contrat de commandite, de mériter une place dans une équipe de choix, etc.

Pour ces raisons, la Commission-Jeunesse 2011 a abordé le thème de l'éthique dans le sport dans sa globalité. Elle a également opté pour une analyse à partir du point de vue de l'athlète, en privilégiant le continuum enfants, adolescents et jeunes adultes.

Les trois enjeux retenus – la violence, le dopage et la condition de l'athlète – sont complexes et ne se présentent pas de la même façon d'un sport à l'autre.

Par exemple, certains gestes posés dans un sport de contact, comme le rugby ou le hockey, seraient qualifiés de violents dans une autre catégorie de sport. La personnalité des athlètes peut également jouer un rôle important dans la perception de ce qu'est un comportement acceptable : ce qui peut être injustifiable pour l'un pourrait être justifiable pour un autre.

L'ENJEU DE LA VIOLENCE

La violence au hockey est certes la plus médiatisée. Toutefois, elle existe également dans d'autres sports et se retrouve à tous les niveaux de pratique. Elle peut se produire entre athlètes d'une même équipe, d'une même discipline (pour les sports individuels) ou d'une équipe rivale. La violence peut également venir des entraîneurs, des parents, du public, etc.

Elle devient un enjeu majeur lorsque les contacts physiques et verbaux débordent du cadre de la saine compétitivité, ou lorsqu'ils mettent en danger l'intégrité physique et mentale des athlètes, ou encore lorsque la violence est utilisée pour que le sportif lui-même ou son équipe gagne à tout prix, et cela, peu importe les conséquences.

Trois formes de violence ont été abordées par les membres de la CEST-Jeunesse : les violences physique, psychologique et sexuelle.

La **violence physique** est celle qui utilise une partie du corps (main, pied, coude, etc.), un objet (comme une corde ou un protège-lame) ou qui consiste à empoigner quelqu'un. Elle met clairement et immédiatement en danger la santé de l'athlète, et elle est susceptible d'hypothéquer l'après-carrière : pensons aux séquelles possibles des commotions cérébrales et aux blessures aux articulations. Cette violence peut également entraîner une réplique tout aussi violente entre athlètes; et si elle provient de figures d'autorité, on parle alors d'abus de pouvoir.

La **violence psychologique** est plus insidieuse. Elle recouvre plusieurs gestes comme les menaces, le dénigrement, l'élévation du ton, les insultes, les attaques personnelles, le harcèlement, le rejet par les coéquipiers, la cyberintimidation. Elle peut provenir de ses propres coéquipiers, des autres athlètes, des entraîneurs, de parents, du public (des partisans). Cette forme de violence étant généralement invisible, il n'est pas facile pour les victimes de la démontrer. Elle a des conséquences graves, notamment l'isolement, la soumission et une grande vulnérabilité, surtout lorsqu'elle vient de figures d'autorité comme l'entraîneur et les parents²⁰. Elle risque également d'être le point de départ d'une violence physique envers les autres athlètes. La violence psychologique affecte notamment l'estime de soi des victimes, la coopération et la solidarité entre coéquipiers, le respect des autres et le désir de victoire. La Commission-Jeunesse a trouvé important de souligner la violence psychologique infligée aux arbitres dans plusieurs sports, violence exercée aussi bien par les athlètes, les parents, les entraîneurs que par le public dans les gradins.

La **violence sexuelle** est plus fréquente qu'on ne le croit et soulève *a priori* la question de l'intimité dans la relation entraîneur-athlète. Une étude réalisée en 1995 auprès d'athlètes canadiens a révélé que 52 % des athlètes sont « au courant de faits de cette nature ayant eu lieu dans un environnement sportif²¹. » La violence sexuelle peut prendre diverses formes : rituels d'initiation, paroles, insinuations, gestes déplacés, propositions à double sens (par exemple : 1) tu joueras plus souvent si...; 2) tu n'auras pas à payer tes frais d'inscription si...), harcèlement et agressions sexuelles. Des cas médiatisés comme ceux des hockeyeurs Theoren Fleury et Sheldon Kennedy, agressés par leur entraîneur à l'adolescence, lèvent le voile sur cette violence présente dans le sport amateur, de compétition, de haut niveau et professionnel.

20 L'histoire de Geneviève Jeanson illustre bien le propos. Voir le livre d'Alain Gravel sur ce sujet pour plus de détails (*L'engrenage*, Montréal, Voix Parallèles, 2008, 285 p.).

21 Sandra L. KIRBY et Lorraine GREAVES, « Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport », *Recherches féministes*, vol. 10, n° 1, 1997, p. 16.

Pour la Commission-Jeunesse, l'enjeu central des trois formes de violence est la banalisation et la normalisation de cette violence. De l'avis de ses membres, deux causes principales expliquent cette banalisation.

- Les pressions pour la victoire exercées par les pairs, les entraîneurs, les parents, les commanditaires et les partisans sont très présentes, et certaines font explicitement appel à la violence. À cet égard, l'exemple du hockey vient facilement à l'esprit. D'autres exemples sont tout aussi parlants. Pensons à la pression à laquelle ont été soumis les athlètes canadiens aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010. Avant le début des Jeux, des listes du nombre minimal de médailles et des résultats attendus par athlète ou par discipline avaient été dressées²², les gouvernements insistaient sur les sommes investies dans les programmes sportifs et la convergence des efforts²³, et c'est sans compter les médias qui soulignaient avec grande insistance la fierté pour le Canada et les Canadiens d'avoir les Jeux olympiques au pays. Certains athlètes ont déploré cette pression qui passait sous silence l'exploit remarquable accompli par nos athlètes – peu importe le résultat final – de se trouver parmi les meilleurs au monde.
- L'enclenchement facile d'un cercle vicieux: si un jeune athlète refuse d'avoir des comportements violents, il peut être laissé de côté par son entraîneur, être rejeté par ses coéquipiers ou être humilié (par ses pairs, son entraîneur, son entourage, un journaliste, etc.). Si une telle « culture » de violence existe, il sera difficile pour l'athlète d'y résister s'il veut pratiquer son sport; de plus, le risque que cette violence se perpétue est élevé. En outre, le silence qui entretient et favorise le tabou mérite d'être souligné.

Plusieurs valeurs sont en cause dans l'enjeu de la violence. Après discussion, les membres de la CEST-Jeunesse en ont retenu deux, qui sont toutefois en opposition: l'intégrité de l'athlète, qui inclut la santé physique et mentale, et la performance/désir de victoire. Un dilemme qui, sur le plan des valeurs, les a conduits à privilégier l'intégrité de l'athlète.

L'ENJEU DU DOPAGE

Une étude²⁴ réalisée en 2002 auprès de 3 573 athlètes québécois âgés de 10 à 20 ans révélait que 25 % d'entre eux avouaient avoir utilisé des méthodes, substances ou produits dopants afin d'améliorer leurs performances sportives, dont l'alcool (11,39 %), la marijuana (7,67 %), les médicaments décongestionnants (Sudafed^{MD}) (6,33 %), les stéroïdes anabolisants (0,98 %), les transfusions de sang ou de globules rouges (0,84 %) et l'érythropoïétine (EPO) (0,78 %). Selon cette étude, le pourcentage de jeunes sportifs ayant déjà consommé des produits dopants augmenterait avec l'âge, avec le niveau de compétition et selon le sexe (il serait plus élevé chez les garçons).

La Commission-Jeunesse retient la définition suivante du dopage:



[Il] se définit comme le recours, que ce soit par une substance ou une méthode, à un trucage potentiellement dangereux pour la santé des athlètes et/ou susceptible d'accroître leurs performances, ou bien la présence dans l'organisme de l'athlète d'une substance ou l'établissement de l'usage d'une méthode figurant sur la liste annexée au Code antidopage du mouvement olympique²⁵.



Complète, cette définition inclut l'usage des médicaments, des produits naturels, des suppléments alimentaires ou vitaminiques, le technodopage et les modifications génétiques.

Les **médicaments** servent normalement à traiter, atténuer ou prévenir une maladie ou un état physique ou psychique anormal. Dans certains cas, qu'ils soient obtenus légalement ou illégalement, ces produits chimiques sont utilisés à des fins d'amélioration de la performance. Or, les médicaments peuvent avoir des effets secondaires indésirables, mais surtout mettre en danger la santé ou la vie de la personne qui les consomme. Comme les médicaments doivent être prescrits, le rôle des médecins a été discuté par les membres de la Commission-Jeunesse: ils se sont demandé si toutes les prescriptions avaient leur raison d'être, si la décision de revenir au jeu pouvait parfois être accélérée ou aidée par une médication qui pourrait mettre en jeu la santé des sportifs ou leur faire encourir des séquelles à long terme. Enfin, constatant que le dopage est une réalité, les membres se sont demandé si ce ne serait pas plus sécuritaire qu'il se fasse sous la supervision d'experts de la santé. Pour la Commission-Jeunesse, certaines zones grises subsistent: la ligne à ne pas franchir pour le médecin n'est pas toujours claire, il peut arriver que l'athlète (ou l'entraîneur) passe sous silence des détails de sa maladie ou de sa blessure et ne suive pas les directives et les recommandations, et, enfin, que des pressions s'exercent tant sur le médecin que sur l'athlète.

La Commission-Jeunesse a également abordé la question des **produits naturels et suppléments alimentaires et vitaminiques** qui, au même titre que les médicaments, ont fondamentalement une visée thérapeutique. Ils peuvent aider le corps à récupérer après un entraînement exigeant (en remettant à niveau les minéraux, par exemple), mais ils peuvent également être pris en vue d'augmenter la performance. Encore ici, des zones grises existent. Ces produits se distinguent toutefois des médicaments sur deux points majeurs: ils sont en vente libre (la supervision d'experts en santé est moindre ou inexistante) et les règles d'étiquetage sont moins précises (les substances et leurs concentrations ne sont pas toujours indiquées). Enfin, la Commission-Jeunesse inclut les boissons énergisantes (de type RedBull^{MD} et Monster^{MD}) dans cette catégorie de produits. Celles-ci sont populaires auprès des jeunes, qui en méconnaissent le contenu (entre autres: l'absence de vitamines et de minéraux ou la concentration très élevée de caféine et de sucre) et sous-estiment les conséquences physiques de leur consommation²⁶.

- 22 Par exemple: 6 médailles en patinage de vitesse courte piste (Luc BELLEMARRE, *Le meilleur «show» en ville*, 5 novembre 2009, <http://www.rds.ca/amateurs/chroniques/285575.html>); 10 espoirs de médaille en patinage artistique (Helen MOKA, «Patrick Chan parmi les 10 espoirs de médaille», *La Presse Canadienne*, 16 février 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/vancouver-2010/patinage-artistique/201002/16/01-950275-patrick-chan-parmi-les-10-espoirs-de-medaille.php>).
- 23 Par exemple, le programme «À nous le podium» (<http://www.ownthepodium2010.com/?lan=fr>).
- 24 Pierre VALOIS et al., *Étude de l'éthique, du dopage et de certaines habitudes de vie chez des sportifs québécois*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport, 2002, notamment p. 54-56.
- 25 Il s'agit de la définition *non officielle* de l'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE, 6 juin 2002, www.wada-ama.org (non accessible en date du 14 juillet 2011); citée par Pierre VALOIS et al., *op. cit.*, p. 17.
- 26 Pour plus de détails: ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MÉDECINS DU SPORT, *Énoncé de position – Les boissons énergisantes et le sport*, 2011, <http://www.aqms.org/position-aqms.html> (pdf et vidéo sur le sujet); L'ÉPICERIE, «Enquête – Les boissons énergisantes», *Radio-Canada*, 28 février 2003, <http://www.radio-canada.ca/actualite/lepicerie/docArchives/2003/02/28/enquete.html>.

Il est question de **technodopage** lorsque des modifications technologiques sont apportées sur le corps ou à l'équipement de l'athlète. L'expression a été inventée après que le coureur de 400 m Oscar Pistorius – amputé des deux jambes et porteur de prothèses en carbone ultralégères – eut constaté une augmentation de sa vitesse de l'ordre de 15 à 30 %. Depuis, l'expression s'est élargie pour inclure les modifications technologiques apportées à l'équipement dans le but de donner un avantage concurrentiel sur les autres. Ainsi, le maillot de bain LZR Racer^{MD} (surnommé le maillot de bain « requin ») a été associé à la réécriture de presque tous les records en natation et, plus récemment, la technologie de la planche à neige de Jasey-Jay Anderson a poussé son utilisateur sur la première marche du podium. Deux conceptions de la notion de sport s'opposent dans cette forme de dopage. Pour certains, le sport se conçoit comme une performance physique attribuable à l'utilisation de son seul corps et de ses propres forces; dans cette conception, se servir de l'équipement pour augmenter les performances dénature le sport. Pour d'autres, le recours aux avancées technoscientifiques de l'équipement ne contrevient pas à l'essence du sport, puisque l'effort de l'athlète demeure toujours nécessaire; de plus, selon les partisans de cette conception, l'être humain a de tout temps cherché à utiliser des moyens externes afin d'améliorer son sort (feu, armes, lunettes, etc.). Les membres de la Commission-Jeunesse ne sont pas parvenus à un consensus sur la conception à privilégier. Toutefois, ils sont unanimes à dire qu'il y a inégalité des chances lorsque, malgré l'existence d'un équipement ou de modifications du corps qui procurent un avantage, certains athlètes n'y ont pas accès pour différentes raisons.

La problématique du dopage touche à plusieurs valeurs: performance, autonomie de l'athlète, santé, accessibilité, équité, respect à l'égard de la pratique du sport, intégrité de la pratique sportive. Pour la Commission-Jeunesse, les deux valeurs priorisées sont la santé de l'athlète et l'équité. Dès que la santé ou la sécurité de l'athlète est en jeu, celle-ci prévaut sur toutes les autres valeurs. Dans l'éventualité où un produit (ou une technique) dopant serait sans danger pour la personne, l'accessibilité à ces produits ou à cet équipement n'est pas égale pour tous, ce qui contrevient à la valeur d'équité.

Pour ces raisons, quelle que soit la forme de dopage, les membres de la Commission-Jeunesse la rejettent unanimement.

L'ENJEU DE LA CONDITION DE L'ATHLÈTE²⁷

Les conférences d'ouverture de la Commission-Jeunesse ont contribué à nourrir la réflexion des membres sur ce qu'implique « être un athlète d'élite ». Les témoignages entendus démontraient que les athlètes de haut niveau consacrent la presque totalité de leur temps à leur sport: entraînements quotidiens propres à leur sport et de diverses natures (comme la musculation), enseignements et discussions avec les entraîneurs et le personnel de l'équipe, appropriation des techniques mentales dans le but de se préparer aux compétitions, etc. Cette vie, qui peut paraître *glamour*, mène aussi, selon les athlètes entendus, à une forme d'isolement causée par les déplacements, la vie d'hôtel et le côtoiement quasi exclusif des coéquipiers.

Les exigences liées à la pratique de leur sport fournissent aux athlètes des occasions où ils forgent et démontrent leur force de caractère, leur persévérance, leur discipline, leur fierté devant leurs résultats. Ces atouts majeurs les suivront le reste de leur vie.

Il existe cependant un revers à cette médaille (!), rarement présenté aux futurs athlètes de haut niveau et que la population n'imagine pas en général. En effet, la vie de ces athlètes se déroule un peu en parallèle du monde « normal » et nécessite des sacrifices, tels que mettre leur vie sociale en veilleuse ou retarder leurs études. Lorsqu'ils prennent leur retraite, une adaptation au changement de rythme de vie s'avère souvent nécessaire. Si plusieurs ex-athlètes s'en sortent bien, d'autres trouvent le passage d'une vie consacrée au sport à une vie « normale » très ardu. D'une certaine façon, il leur faut se réapproprier les codes et symboles de la société. Malgré leur force de caractère et les atouts qu'ils possèdent, un vide et une crise identitaire les guettent, certains vivant même une dépression. En effet, les équipes et les fédérations sportives (et autres types d'associations) fournissent, semble-t-il, peu de soutien dans la préparation de l'après-carrière, que ce soient des services de conseil en orientation ou un encouragement soutenu à une formation scolaire ou professionnelle. La retraite signifie également la fin de l'accès aux soins physiques et psychologiques, ainsi que l'arrêt immédiat des bourses de soutien et autres compensations ou avantages financiers; il n'y a donc pas d'aide financière pour amortir les premiers mois de la retraite. Enfin, les conséquences de la pratique intensive de leur sport peuvent être déjà présentes ou surgir tôt dans leur vie d'adulte: maux d'épaules, de genoux ou de dos, troubles cognitifs, etc. Ces douleurs peuvent hypothéquer gravement la qualité de vie des ex-athlètes.

L'enjeu de la condition de l'athlète concerne plusieurs valeurs, notamment celles de la performance/désir de victoire, de la santé mentale et physique ainsi que de l'autonomie.

Pour les membres de la CEST-Jeunesse, les enseignants, les directions d'écoles et les entraîneurs jouent un rôle important dans l'encadrement et le soutien des jeunes athlètes. Mais, au premier plan, l'engagement des parents dans le suivi personnel et sportif de leurs enfants est primordial. Leur implication et leur soutien dans les choix de vie qui s'offrent à ces enfants et adolescents constituent de puissants déterminants pour leur développement personnel.

UN RAPPEL DES VALEURS EN CAUSE

En examinant les finalités du sport et les dérives possibles, les membres de la Commission-Jeunesse ont identifié plusieurs valeurs. Ils en ont retenu cinq:

- Intégrité de l'athlète – inclut le respect de soi
- Santé physique et mentale de l'athlète
- Justice – intègre l'équité et l'égalité des chances
- Performance, désir de victoire
- Éducation

En présence de conflits de valeurs, la délibération éthique des membres de la Commission-Jeunesse a conduit ces derniers à privilégier, dans tous les cas, la santé et l'intégrité de l'athlète, de même que la justice. Leurs recommandations, qui s'articulent autour de ces valeurs, font l'objet du prochain chapitre.

27 La Commission-Jeunesse entend par « condition de l'athlète » la préservation de l'intégrité physique et mentale, actuelle et future, des athlètes de haut niveau.

CONTRE LES DÉRIVES DU SPORT : PISTES DE SOLUTION ET RECOMMANDATIONS

De l'avis des membres de la CEST-Jeunesse, certaines conceptions contemporaines des valeurs liées au sport banalisent des gestes tels que la violence (sous toutes ses formes), le dopage et l'utilisation de l'athlète comme un moyen et non comme une fin en soi. Ces conceptions encouragent les athlètes à utiliser tous les moyens en posant l'affirmation que l'idéal du sport n'est pas le plaisir ou le bien-être, mais la victoire à tout prix. Pour cette raison, la fin justifierait les moyens et il serait acceptable d'y sacrifier santé, éducation, sécurité et intégrité.

En vue de contrer ces dérives, la Commission-Jeunesse a formulé une série de recommandations fondées sur les valeurs et les principes suivants :

- Égalité des chances et équité : ce sont deux piliers des démocraties dans lesquelles nous vivons en Occident. Le dopage, par exemple, contrevient à ce principe en conférant un avantage injuste par rapport aux athlètes qui n'y recourent pas.
- Respect de l'être humain : la première formulation de l'impératif catégorique de la loi morale de Kant stipule : « Agis de telle manière que tu désires que ta volonté soit universalisée. » Ce principe d'universalisation s'applique notamment à la violence dans le sport. En effet, comme il est insensé que l'on puisse penser se vouloir du mal, il est donc illogique d'en causer à autrui.
- Compétitivité et honneur : le sport doit être rassembleur et créateur d'un environnement sain et sécuritaire pour les athlètes lors de compétitions. Les conditions contemporaines et les avancées technologiques permettant de repousser les limites vont souvent à l'encontre de ce principe, puisqu'elles créent un environnement dans lequel la santé et la sécurité de l'athlète peuvent être compromises.

CONNAÎTRE LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DES DÉRIVES DU SPORT : UN ENJEU TRANSVERSAL

Plaisir, dépassement de soi, performance, santé physique et mentale, persévérance, fierté, respect de soi et de l'autre constituent les finalités du sport. Fondamentalement, ces finalités constituent des sources puissantes du développement de soi; de plus, la société y gagne lorsque ses citoyens transposent ces valeurs à l'école, au travail et dans leurs relations interpersonnelles.

Pourtant, ces visées positives peuvent être éclipsées au profit de la performance et de la victoire à tout prix. Et plus l'on accède à un haut niveau de pratique et de compétition du sport, plus elles risquent d'être mises de côté.

La Commission-Jeunesse croit qu'il existe une méconnaissance réelle des causes et des conséquences de la violence, du dopage et de la condition de l'athlète. Cette méconnaissance se retrouve à tous les niveaux, autant chez l'athlète que chez les autres acteurs du monde du sport (parents, entraîneurs, entourage de l'athlète, médias...). C'est pourquoi les trois premières recommandations sont en lien avec ce constat.



... une charte des finalités du sport

Il importe de rappeler aux acteurs engagés dans la promotion et la pratique du sport ses finalités et les comportements à favoriser pour atteindre celles-ci. Il existe des codes de conduite, des codes d'éthique et d'autres documents de ce genre. Ces textes sont essentiels et jouent un rôle dans la promotion d'un sport « propre » et non violent. Selon la Commission-Jeunesse, ils comportent toutefois deux lacunes, soit le niveau de langage employé et la longueur des textes (nombre de pages ou texte présenté en paragraphes).

Un document intitulé *Charte de l'esprit sportif*, produit en 2002 par le Secrétariat au loisir et au sport, pallie ces deux lacunes²⁸. La Commission-Jeunesse estime qu'une fois actualisé, ce texte constituerait un outil précieux dans la promotion des valeurs sportives.

Considérant que les finalités positives du sport peuvent être négligées et qu'il existe une *Charte de l'esprit sportif* pour les rappeler, la Commission-Jeunesse recommande :

Recommandation n° 1

Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport actualise la « Charte de l'esprit sportif » afin :

- a) Que le langage soit adapté pour le primaire et le secondaire;
- b) Qu'elle soit insérée dans les agendas scolaires dès septembre 2012;
- c) Qu'elle soit diffusée en différents formats dans les lieux où les sports sont pratiqués.

... une campagne de sensibilisation

Les membres de la Commission-Jeunesse sont conscients que discuter des causes et des conséquences de la violence, du dopage et de la condition de l'athlète, de même que vouloir changer la pratique du sport, représente un travail complexe et de longue haleine. En effet, on y trouve une pluralité d'acteurs aux intérêts divers, voire conflictuels, et plusieurs groupes d'âge sont visés. De plus, les conceptions dominantes de « performance » et de « victoire » sont ancrées dans la société.

Toutefois, les enjeux sont réels et importants pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Pour y faire face, la Commission-Jeunesse propose de mettre sur pied une campagne de sensibilisation construite sur le modèle des campagnes touchant la santé et la sécurité publique (comme celle portant sur l'alcool au volant) et de la diffuser largement.

Cette campagne aurait notamment comme caractéristiques :

- d'être menée par l'État. En effet, pour la Commission-Jeunesse, proposer un changement des conceptions sociales de la performance, de la victoire et des comportements acceptables requiert l'engagement de l'État;
- d'impliquer les organisations de la société civile intéressées par le sport et d'explorer des avenues de collaboration;
- d'être multiforme. Elle aurait recours à de multiples médias (journaux, radios, télévision, réseaux sociaux, etc.), elle pourrait prendre la forme de campagnes de publicité, utiliser et développer des techniques de promotion (comme cet Avis et la *Charte de l'esprit sportif*, la tenue de kiosques, des cycles de conférences, etc.);
- d'être adaptée selon les rôles et les responsabilités des acteurs: athlètes, parents, entraîneurs, enseignants, direction d'école, direction d'équipe/ligue/association, grand public, etc.;
- de s'adapter aux diverses clientèles selon le niveau de littératie, les groupes d'âge, etc.;
- de rappeler les ressources existantes qui promeuvent le sport « sain » ou qui viennent en aide aux victimes de violence;
- d'être récurrente. En effet, les campagnes de sensibilisation contre le tabagisme ou pour le port de la ceinture au volant ont démontré que, menée une seule fois, une campagne ne modifie pas durablement les perceptions et les comportements.

Considérant que les causes des dérives dans la pratique du sport sont passées sous silence et que leurs conséquences sont méconnues et sous-estimées, la Commission-Jeunesse recommande :

Recommandation n° 2

Que le gouvernement du Québec, notamment le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministre de la Justice et le ministre de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec les organisations de la société civile impliquées dans le sport, conçoive et mène une campagne de sensibilisation portant sur les causes et les conséquences de la violence, du dopage et de la condition de l'athlète.

Cette campagne devrait :

- a) Être multiforme et multimédia;
- b) Être adaptée aux divers acteurs et groupes impliqués dans la promotion et la pratique du sport;
- c) Présenter les ressources existantes promouvant le sport « sain » ou venant en aide aux victimes de violence;
- d) Être récurrente.

... un thème offert dans les programmes scolaires

La performance et le désir de victoire sont des valeurs déjà familières aux élèves de l'école primaire. Il apparaît important à la Commission-Jeunesse de sensibiliser les jeunes du primaire et du secondaire aux dérives possibles lorsque ces valeurs sont présentées comme un Idéal justifiant tous les moyens, ou presque, pour l'atteindre.

L'un des moyens identifiés par la CEST-Jeunesse pour rejoindre ce jeune public est d'intégrer le thème « Éthique et sport » dans le programme scolaire existant. Ainsi, tant à l'école primaire qu'au secondaire, ce thème pourrait constituer l'un des volets du cours *Éthique et culture religieuse*. Au collégial, un cours complémentaire « Éthique et sport » pourrait être élaboré et proposé aux étudiants.

Considérant que les jeunes enfants et les adolescents sont susceptibles d'être exposés aux dérives possibles du sport, qu'il importe de les sensibiliser et qu'il existe des objectifs de formation en éthique proposés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission-Jeunesse recommande :

Recommandation n° 3

Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- a) En collaboration avec les commissions scolaires, propose un volet « Éthique et sport » dans le cadre du cours « Éthique et culture religieuse », adapté aux divers cycles des niveaux scolaires;
- b) Suggère aux cégeps d'élaborer un cours « Éthique et sport » qui serait dispensé dans le cadre des cours complémentaires offerts dans le domaine « Problématiques contemporaines ».

VISER L'ÉQUITÉ ET LA LÉGITIMITÉ DES SANCTIONS POUR CONTRER LA VIOLENCE

Pour les membres de la Commission-Jeunesse, toute forme de violence doit être jugée et sanctionnée proportionnellement au geste commis. Afin de renforcer l'équité des décisions rendues et de les légitimer, ils proposent une évaluation objective fondée sur trois critères :

- Selon le geste posé et non selon les conséquences qui en découlent;
- Selon le geste posé et non selon la personne qui en est victime ou qui pose le geste (ne pas mettre l'accent sur le statut de « vedette »);
- Selon qu'il s'agit ou non d'une récidive de la part du sportif fautif.

Dans certaines situations, la justice doit intervenir. Cependant, la Commission-Jeunesse estime que, dans tous les cas, les autorités disciplinaires (direction d'école, entraîneur, direction d'équipe, direction de fédération/association/ligue, etc.) doivent s'impliquer pour protéger les éventuelles victimes et prévenir de tels gestes. Les moyens et les sanctions sont déterminés par ces autorités qui délèguent souvent la responsabilité de l'application pratique à un comité de discipline.

Les personnes siégeant aux comités de discipline représentent toutes les intérêts des athlètes. On trouve parmi elles des entraîneurs qui, pour certains, sont aussi des parents ou d'anciens athlètes. Mais ces personnes portent alors d'autres chapeaux que celui d'« athlète », et rares sont les anciens athlètes qui y siègent spécifiquement à ce titre. Pour la Commission-Jeunesse, cela soulève un problème de représentativité. En effet, verrait-on un comité de discipline de médecins, par exemple, ne comptant aucun représentant des médecins?

Considérant que des barèmes de sanction en cas d'infraction sont souvent prévus dans les règlements sportifs, considérant qu'il faut contrer la banalisation des formes de violence, insister sur la primauté de la santé et de l'intégrité de l'athlète et légitimer les sanctions disciplinaires, la Commission-Jeunesse recommande :

Recommandation n° 4

Que les fédérations, associations, ligues et autres regroupements structurés impliqués dans la réglementation de leur sport prévoient dans la composition de leur comité chargé des sanctions la présence d'un athlète retraité pour représenter spécifiquement les intérêts des athlètes.

SÉCURISER L'UTILISATION DES PRODUITS DOPANTS NATURELS

La CEST-Jeunesse se prononce contre toute forme de dopage. Le but du dopage, qui est de fournir un avantage indu sur ses adversaires, met en danger la santé des athlètes en plus d'être inéquitable puisque tous n'y ont pas accès. La question des produits naturels et des suppléments minéraux et vitaminiques interpelle toutefois les membres.

Habituellement, l'étiquetage nutritionnel et alimentaire fournit une information permettant aux personnes de faire des choix éclairés sur les produits et aliments qu'elles consomment. Or, dans le cas des produits naturels et des suppléments minéraux et vitaminiques, l'étiquetage est souvent imprécis, incomplet, voire absent. Cette situation soulève un questionnement supplémentaire sur la sécurité de ces produits, même utilisés dans une visée thérapeutique.

Considérant qu'il est primordial de s'assurer que la santé des athlètes n'est pas mise en danger lors de la consommation de produits naturels et de suppléments minéraux et vitaminiques, la Commission-Jeunesse recommande :

Recommandation n° 5

Que le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'adressent à leurs homologues de Santé Canada ainsi que de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (ministre responsable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments) afin de :

- a) Renforcer l'importance de l'homologation des produits naturels (y compris les suppléments vitaminiques et minéraux et les boissons énergisantes);
- b) Assurer un étiquetage conforme aux lois et règlements pour les produits naturels (y compris les suppléments vitaminiques et minéraux et les boissons énergisantes).

FRÉQUENTER LE RÉSEAU SCOLAIRE : UN ATOUT POUR LES ATHLÈTES DE TOUS LES NIVEAUX

Les membres de la CEST-Jeunesse se sont intéressés à la question de l'après-carrière pour les athlètes de haut niveau. Ils ont constaté que la vie de l'athlète est presque exclusivement centrée sur le sport et qu'à leur retraite, les sportifs d'élite reçoivent peu ou pas de soutien de leur ancienne fédération, association ou ligue. La question de leur sécurité financière et celle de leur adaptation au retour à une vie « normale » ont interpellé les membres.

La pratique encadrée des sports débute généralement dès l'école primaire, voire à l'âge préscolaire. Tous les élèves font du sport et certains jeunes athlètes amorcent la compétition à ce moment. Quelques-uns sont appelés à le faire à des niveaux de compétition plus élevés, mais il y a peu d'« élus » pour le sport de haut niveau. D'où l'intérêt, aux yeux de la Commission-Jeunesse, de réaffirmer l'importance de suivre des cours dans le réseau scolaire, et ce, pour tous les sportifs. Outre l'encadrement qu'on y trouve et le soutien – possible et souhaité – des enseignants et des directions scolaires, les jeunes athlètes gagnent à côtoyer des jeunes de leur âge, à maintenir un réseau social à l'extérieur du réseau sportif et à élargir leurs horizons de disciplines et de connaissances.

Au Québec, la fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans; par la suite, le choix revient à l'élève. À cet égard, pour la Commission-Jeunesse, il importe de souligner et de respecter la liberté de choix des athlètes. En effet, de nombreux « non-athlètes » optent pour d'autres choix de carrière et de vie, et ils en sont très satisfaits. Ce constat s'applique également aux athlètes. Toutefois, elle estime que plus longtemps les athlètes fréquentent l'école, plus la transition sera facile au moment de leur retraite du sport. Le choix de poursuivre les études pendant leur carrière sportive devrait donc être encouragé.

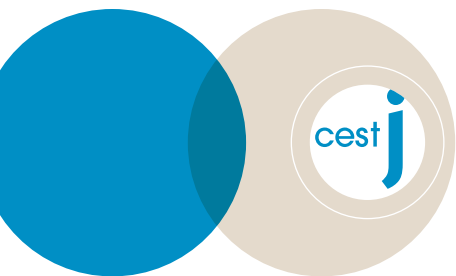


La forme que peut prendre ce lien avec le réseau scolaire est variée. Par exemple, il peut s'agir de cours par correspondance, de cours privés, de sessions intensives, d'études à temps partiel; cela peut se faire au secondaire, au collégial ou à l'université; dans une technique ou dans un programme général.

Considérant l'importance pour les adolescents et les jeunes adultes de demeurer dans le réseau scolaire afin de réduire les difficultés rencontrées à leur retraite sportive, la Commission-Jeunesse recommande:

Recommandation n° 6

Que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les fédérations, associations, ligues et autres regroupements structurés concernés par le sport, repense les moyens de maintenir les athlètes de compétition et d'élite dans le système scolaire afin de favoriser l'accès aux études et la réussite scolaire.



CONCLUSION

Les travaux de la Commission-Jeunesse 2011 lui ont permis de mettre en perspective les finalités positives du sport, dont le maintien de la santé physique et mentale, le plaisir, le bien-être, la persévérance, la socialisation et le dépassement de soi. Ils ont néanmoins mis en lumière des situations qui ternissent les finalités nobles du sport.

À cet égard, les nombreuses pressions subies par les athlètes de haut niveau peuvent les mener à poser des gestes inacceptables ou lourds de conséquences pour eux et les autres athlètes. Violence, dopage, isolement, difficultés d'adaptation à la vie normale lors du retrait des compétitions ne sont que quelques éléments qui ont fait réfléchir les membres de la Commission-Jeunesse.

Cette dernière croit qu'il est impératif que l'athlète, en tant que personne, soit au cœur de la pratique sportive et qu'une réflexion collective s'impose sur les motivations qui le poussent à aller au-delà des limites acceptables pour son corps. Que ce soit au nom du succès de l'équipe ou de sa performance, du succès professionnel de l'entraîneur, du désir de reconnaissance, des attentes parentales ou de la fierté des retombées nationales, les membres rappellent qu'il ne faut pas perdre de vue le bien-être des athlètes.

La CEST-Jeunesse croit que l'aspiration à « gagner à tout prix » n'est pas saine et qu'elle s'oppose à l'essence du sport, illustrée par l'adage « un esprit sain dans un corps sain ». Cela est d'autant plus important qu'il est surtout question d'enfants et d'adolescents. En effet, ces jeunes athlètes ne sont pas toujours en mesure de décider pour eux-mêmes, de prendre une décision éclairée et ils sont sensibles aux figures d'autorité. En outre, sur le plan physique, leur corps est en plein développement, ce qui soulève la question des conséquences potentielles d'un surentraînement ou de blessures sportives sur leur croissance et sur leur métabolisme.

En vue de contribuer à cette réflexion, la Commission-Jeunesse a concentré sa réflexion éthique sur trois dérives existantes : la violence, le dopage et la condition de l'athlète. Autour de cinq valeurs phares – intégrité de l'athlète, santé de l'athlète, justice, performance/désir de victoire et éducation –, elle a articulé six recommandations qui visent à empêcher ces excès et ces abus.

Les membres de la Commission-Jeunesse croient que le sport devrait être synonyme de plaisir, de dépassement de soi et de persévérance. Par conséquent, il importe de cibler et de contrer les dérives qui éclipsent ces finalités positives et qui menacent la santé des sportifs de tout âge et de tout niveau de pratique. Le rappel des valeurs et des principes fondamentaux du sport constitue, selon eux, le début d'un travail de longue haleine en vue de changer la perception sociale des notions de performance, réussite, victoire. L'avis de la Commission-Jeunesse 2011 pose des jalons en ce sens et propose des pistes de solution.



Le Document synthèse, préparé par la Commission de l'éthique de la science et de la technologie et disponible sur son site, propose une riche médiagraphie :

Geneviève TRÉPANIÉ et COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Document synthèse – Le sport : entre éthique, science et technologie. La fin justifie-t-elle les moyens?*, Québec, Commission de l'éthique de la science et de la technologie, 2010, 29 p.

Références tirées du Document synthèse

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SPORT ÉTUDIANT – SECTION QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES, *Éthique sportive – outil de référence*, <http://www.sportetudiant.qc.ca/fileadmin/docs/Reglements/Scolaire/Esportif.pdf>.

FONDATION ÉMERGENCE, « Parler du silence – l'homophobie dans le monde du sport », *Campagne 2010*, <http://www.homophobie.org/default.aspx?scheme=3881>.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, *La drogue et le sport : faits saillants*, 2004, 35 p., <http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pub/sport/drogue-drug-sport-fra.pdf>.

GRAVEL, Alain, *L'engrenage*, Montréal, Voix Parallèles, 2008, 285 p.

GUERRESCHI, Luc et Catherine GARNIER, « Les représentations sociales du dopage sportif – Étude qualitative auprès d'athlètes de haut niveau français et canadiens », *Drogues, Santé et Société*, vol. 7, n° 1, juin 2008, p. 239-294, http://www.drogues-sante-societe.org/vol7no1/DSS_v7n1_art7.pdf.

HANDFIELD, Catherine, « Les performances des athlètes québécois inspirent les jeunes », *La Presse*, 8 mars 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/autres-sports/olympisme/201003/08/01-4258357-les-performances-des-athletes-quebecois-inspirent-les-jeunes.php>.

KINO-QUÉBEC, *Les filles, c'est pas pareil! – Rapport sur la problématique des jeunes filles et la pratique de l'activité physique*, 31 p., <http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/LesFillesPasPareil.pdf>.

KIRBY, Sandra L. et Lorraine GREAVES, « Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport », *Recherches féministes*, vol. 10, n° 1, 1997, p. 5-33, <http://www.erudit.org/revue/Rf/1997/v10/n1/057909ar.pdf>.

LABERGE, Suzanne, « Les enjeux d'une éthique hétéro et autorégulatoire en matière de dopage sportif », *Éthica*, vol. 16, n° 2, 2007, p. 101-119.

LACERTE, Pierre, « Olympiques : oui aux drogues », *L'actualité*, vol. 24, n° 2, 1999, p. 20-23.

LAURE, Patrick, *Le Dopage*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, 220 p.

LAURE, Patrick, *Dopage et société*, Paris, Ellipses, 2000, 447 p.

LAURE, Patrick, *Éthique du dopage*, Paris, Ellipses, 2002, 122 p.

LAURE, Patrick, « Le dopage ne concerne pas les jeunes sportifs ! », *Empan*, vol. 3, n° 51, 2003, p. 27-31, <http://www.cairn.info/revue-empan-2003-3-page-27.htm>.

LAVOIE, Frédéric, « Sport et politique, même combat en Russie », *La Presse*, 3 mars 2010, <http://www.cyberpresse.ca/international/correspondants/201003/03/01-4256880-sport-et-politique-meme-combat-en-russie.php>.

LEA, Randall D., « Ethics in practice: Ethical considerations of biotechnologies used for performance enhancement », *The Journal of Bone and Joint Surgery*, vol. 91-A, n° 8, août 2009, p. 2048-2054.



LECLERC, Jean-Claude, « Le cas de Geneviève Jeanson – C'est le système sportif qui est dopé à l'argent », *Le Devoir*, 24 septembre 2007, <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/158032/le-cas-de-genevieve-jeanson-c-est-le-systeme-sportif-qui-est-dope-a-l-argent>.

LIPPI, Giuseppe, Massimo FRANCHINI et Gian Cesare GUIDI, « Doping in competition or doping in sport? », *British Medical Bulletin*, vol. 86, n° 1, 2008, p. 95-107, <http://bmb.oxfordjournals.org/cgi/reprint/86/1/95>.

LOLAND, Sigmund, Berit SKIRSTAD et Ivan WADDINGTON, *Pain and injury in sport: social and ethical analysis*, London, Routledge, 2005, 288 p.

MELIA, Paul, Andrew PIPE et Leslie GREENBERG, « The use of anabolic-androgenic steroids by Canadian students », *Clinical Journal of Sport Medicine*, vol. 6, n° 1, janvier 1996, p. 9-14.

MIAH, Andy, *Genetically modified athletes: Biomedical ethics, gene doping and sport*, London, Routledge, 2004, 208 p.

MIÈGE, Colin, « La lutte contre le trafic des jeunes sportifs en provenance des pays tiers, un sujet toujours d'actualité », *La revue scientifique Sport et citoyenneté – Le sport au service de la société*, numéro hors série *Coupe du monde de la FIFA 2010: l'heure de l'Afrique?*, juin 2010, p. 26-27, http://www.sportetcitoyennete.org/userfiles/image/revue_speciale_CM_2010.pdf.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Code d'éthique du parent: Mon enfant et le sport. Le plaisir d'abord!*, Secrétariat au loisir et au sport, 2003, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=758>.

MINISTÈRES DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION (LES), *Prévenir l'intimidation dans le sport*, Stratégie interministérielle de prévention de l'intimidation du Gouvernement de l'Alberta, <http://www.cces.ca/files/pdfs/Bully%20Prevention%20in%20Sports%20-%20FR.pdf>.

MONZÉE, Joël, *Médicaments et performance humaine: thérapie ou dopage?*, Montréal, Liber, 2010, 300 p.

MOUVEMENT SPORT PUR, *L'influence du sport. Le rapport Sport pur*, Centre canadien pour l'éthique dans le sport, septembre 2008, 94 p., http://www.truesportpur.ca/files/tsreport/TS_report_FR_webdownload.pdf.

MURRAY, Thomas H., Karen J. MASCHKE et Angela A. WASUNNA, *Performance-enhancing technologies in sports: ethical, conceptual, and scientific issues*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2009, 304 p.

NOOMBA ANNUAIRE SPORTIF, <http://www.noomba-sport.com/sports/tous/>.

29 Sauf mention particulière, tous les sites Internet étaient accessibles le 14 juillet 2011, soit directement ou par l'intermédiaire des archives d'autres sites.

PARENT, Sylvie, *Recension des écrits « Éthique dans le sport »*, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Gouvernement du Québec, septembre 2004, 136 p., <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1102>.

PARENT, Sylvie, *La prévention et la gestion du harcèlement et des abus sexuels dans les organisations sportives québécoises*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 2008, 232 p.

PELLETIER, Martin, « Les initiations, une autre bombe pour le hockey – Le contenu de plusieurs rituels initiatiques dans le sport doit être remis en question », *Le Devoir*, 31 janvier 1997, p. A9.

PERETTI-WATEL, Patrick, Jacques PRUVOST, Valérie GUAGLIARDO, Luc GUIBBERT, Pierre VERGER et Yolande OBADIA, « Attitudes à l'égard du dopage parmi les jeunes sportifs de la région PACA », *Science & Sports*, vol. 20, n° 1, 2005, p. 33-40.

PIGEASSOU, Charles, « Les éthiques dans le sport: voyage au cœur de l'altérité », *Corps et Culture*, n° 2, 1997, p. 2-13, <http://corpsetculture.revues.org/316>.

PRÉFONTAINE, Yves, « La violence dans sport: un système à repenser de fond en comble », *Le Devoir*, 29 décembre 1997, p. A7.

RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS, *Une médaille vaut son pesant d'or en contrats de promotion*, 2009, http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/educatif/exercises/medaille_or.cfm.

THIVIERGE, Jean-Paul, « Discrimination paralympique », *Le Devoir*, 20 septembre 2008, <http://www.ledevoir.com/non-classe/206494/discrimination-paralympique>.

TOMLINSON, Alan et Ilkay YORGANCI, « Male coach/ female athlete relations: gender and power relations in competitive sport », *Journal of Sport & Social Issues*, vol. 21, n° 2, 1997, p. 134-155.

TOMLINSON, Paul, *Power and ethics in coaching*, Gloucester, Coaching Association of Canada, 1996, 112 p., <http://www.coach.ca/eng/products/documents/Power-Ethics.pdf>.

TREMBLAY, Benoît, *Portrait des traumatismes d'origine récréative et sportive au Québec – Édition 2007*, Trois-Rivières, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Direction de la promotion de la sécurité, 2007, 22 p., http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SLS/Promotion_securite/PortraitTraumaRecreSport.pdf.

TURBLIN, Philippe, Pascale GROSCLAUDE, Félix NAVARRO, Daniel RIVIÈRE et Michel GARRIGUES, « Enquête épidémiologique sur le dopage en milieu scolaire dans la région Midi-Pyrénées », *Science & Sports*, vol. 10, n° 2, 1995, p. 87-84.

TURGEON, Pierre, « Samuel Giguère toujours incommodé par sa blessure », *La Tribune*, 15 octobre 2009, <http://www.cyberpresse.ca/la-tribune/sports/200910/15/01-911558-samuel-giguere-toujours-incommode-par-sa-blessure.php>.

UNESCO, *Convention internationale contre le dopage dans le sport*, Paris, 19 octobre 2005, http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31037&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

VALOIS, Pierre, André BUIST, Claude GOULET et Mélanie CÔTÉ, *Étude de l'éthique, du dopage et de certaines habitudes de vie chez des sportifs québécois*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport, 2002, 78 p., <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport/pdf/RapportPreventionDopage.pdf>.

WAHL, Alfred, « Sport et politique, toute une histoire! », *Outre-Terre*, vol. 3, n° 8, 2004, p. 13-20, http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=OUTE_008_0013.

WALDRON, Jennifer J. et Christopher L. KOWALSKI, « Crossing the line: Rites of passage, team aspects, and ambiguity of hazing », *Research Quarterly for Exercise and Sport*, vol. 80, n° 2, juin 2009, p. 291-302.

WEBER, Romana, « Protection of children in competitive sport: some critical questions for London 2012 », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 44, n° 1, 2009, p. 55-69.

Ajouts effectués au moment de la rédaction de l'avis

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MÉDECINS DU SPORT, *Énoncé de position – Les boissons énergisantes et le sport*, 2011, <http://www.aqms.org/position-aqms.html> (inclut pdf et vidéo sur le sujet).

BELLEMARRE, Luc, *Le meilleur « show » en ville*, 5 novembre 2009, <http://www.rds.ca/amateurs/chroniques/285575.html>.

COMITÉ OLYMPIQUE INTERNATIONAL, *Vancouver 2010: la lutte contre le dopage, une priorité*, 3 février 2010, <http://www.olympic.org/fr/jeux-olympiques?&articleid=76730>.

COMITÉ OLYMPIQUE INTERNATIONAL, *Factsheet: Vancouver Facts & Figures – Update February 2011*, 24 février 2011, http://www.olympic.org/Documents/Games_Vancouver_2010/Factsheet_Vancouver_legacy_February_2011_eng.pdf.

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN, *2010 Vancouver*, s. d., <http://www.olympic.ca/fr/nouveaux-jeux/jeux-olympiques-dhiver/2010-vancouver/>.

LA PRESSE CANADIENNE, « Jonathan Roy plaide coupable et obtient une absolution inconditionnelle », *Les Hebdo.com*, 7 octobre 2009, <http://www.leshebdo.com/article-cp71045519-Jonathan-Roy-plaide-coupable-et-obtient-une-absolution-inconditionnelle.html>.

LA PRESSE CANADIENNE, « Deux joueurs du Rouge et Or suspendus pour dopage », *Le Soleil*, 10 mai 2011, <http://www.cyberpresse.ca/sports/football/201105/10/01-4397978-deux-joueurs-du-rouge-et-or-suspendus-pour-dopage.php>.

L'ÉPICERIE, « Enquête – Les boissons énergisantes », *Radio-Canada*, 28 février 2003, <http://www.radio-canada.ca/actualite/lepicerie/docArchives/2003/02/28/enquete.html>.

MOKA, Helen, « Patrick Chan parmi les 10 espoirs de médaille », *La Presse Canadienne*, 16 février 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/vancouver-2010/patinage-artistique/201002/16/01-950275-patrick-chan-parmi-les-10-espoirs-de-medaille.php>.

Ajouts provenant de textes rédigés par des étudiants

BAUME, Norbert, Patrice MANGIN et Martial SAUGY, « Compléments alimentaires: phénomène de société et problématique dans le monde antidopage », *Revue médicale suisse*, vol. 62, n° 2491, 2004, p. 1510-1514, <http://revue.medhyg.ch/article.php3?sid=23942>.

BRISSONNEAU, Christophe, « Hippocrate ou Coubertin: le dilemme de la médecine du sport », *Revue internationale d'éthique sociale et gouvernementale*, vol.7, n° 2, automne 2005, p. 46-52.

BRUNET, Mathias, « La dépression n'épargne pas les anciens athlètes », *La Presse*, 2 novembre 2010, <http://www.cyberpresse.ca/sports/hockey/201011/02/01-4338446-la-depression-nepargne-pas-les-anciens-athletes.php>.

COSTE, Olivier, *Compléments alimentaires: soyez vigilant*, novembre 2006, <http://www.onlinetri.com/sites/ldpcoaching/documents/ComplementsAlimentairesOCoste2006.pdf>.

DESCHÊNES, André, « Les ados se tournent vers les stéroïdes », *Le Courrier du Saguenay*, 15 février 2011, p. 2.

FARPOUR-LAMBERT, Nathalie J. et Per B. MAHLER, « Activité physique chez l'enfant: quelle est la dose optimale pour la santé? », *Revue médicale suisse*, vol. 62, n° 2469, 2004, p. 310-314, <http://revue.medhyg.ch/print.php3?sid=23612>.

FROSI, Robert, *Dope Story: dix ans de dopage-réalité*, Montréal, Éditions Logiques, 2006, 240 p.

GAZZANO, François, *Le surentraînement – détection et prévention*, 2006, www.athletemonitoring.com/articles/overtrainingprevention_fr.pdf.

HOULIHAN, Barrie, *La victoire à quel prix? Le dopage dans le sport*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2003, 240 p.

MERTENS, Marion, « Oscar Pistorius, l'homme aux jambes d'argent », *Paris Match*, 6 février 2008, <http://www.parismatch.com/Actu-Match/Sport/Actu/Oscar-Pistorius-l-homme-aux-jambes-d-argent-190799>.

PELTIER, Sébastien, *Sport, compléments alimentaires, produits diététiques et dopage*, mis à jour le 15 juillet 2009, <http://www.sport-essentiel.com/le-dossier-de-la-redac/sport-complements-alimentaires-produits-dietetiques-et-dopage.html>.

RIOUX, Jocelyne, *Petit exercice philosophique à l'usage des amateurs de sport et de leurs proches*, Montréal, Éditions Hélioïtpe, 2007, 126 p.

SLATE.FR, *Un vélo dopé pour Fabian Cancellara?*, 2 juin 2010, <http://www.slate.fr/story/22389/un-velo-dope-pour-fabian-cancellara>.

SURIN, Bruny, *Dopage technologique?*, 28 octobre 2008, <http://brunysurin.blogspot.com/2008/10/dopage-technologique.html>.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ CEST-JEUNESSE 2011

La Commission-Jeunesse (ou CEST-Jeunesse) s'inspire du Parlement jeunesse, organisé depuis plusieurs années par la Direction des services pédagogiques de l'Assemblée nationale du Québec. La Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST) en a adopté le principe lors de sa réunion du 21 octobre 2004. L'activité se tient tous les deux ans et est destinée aux étudiants des cours d'éthique au collégial et à leurs enseignants.

Cinq enseignants rattachés à des cégeps de diverses régions du Québec consacrent la première partie du trimestre d'hiver à un thème de travail proposé par la CEST en vue de la publication d'un avis sur les enjeux éthiques que soulève ce thème. Par la suite, les étudiants qui ont suivi le cours délèguent trois des leurs (soit un total de 15 étudiants³⁰) pour constituer la CEST-Jeunesse et préparer un projet d'avis au cours d'une fin de semaine de travail en résidence.

La CEST-Jeunesse 2011 s'est réunie à Québec à la mi-avril 2011. Le travail préparatoire à cette rencontre a été réalisé en classe, de janvier à avril 2011, par les étudiants du cours *Éthique et politique* et sous la responsabilité des enseignants participant au projet.

OBJECTIFS

- Permettre à de jeunes cégépiens de s'intéresser concrètement aux enjeux éthiques des applications de la science et de la technologie dans le cadre de la préparation d'un avis au gouvernement du Québec et la formulation de recommandations à son intention.
- Offrir à une quinzaine d'entre eux – délégués par leurs pairs – la possibilité de vivre l'expérience du fonctionnement de la CEST en se réunissant pour discuter du contenu d'un projet d'avis accompagné de recommandations, qui sera soumis à la CEST. Le texte est ensuite remis au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)³¹.

VISÉES PÉDAGOGIQUES

- Au regard du développement de la science et de la technologie, s'appropriier un thème donné sur le plan des contenus afin d'en déterminer les enjeux éthiques.
- Pratiquer l'éthique de la délibération ou de la discussion sur les différentes facettes de la problématique à l'étude, dans un contexte de détermination et de hiérarchisation (ou « priorisation ») des valeurs en jeu.
- En arriver à formuler des recommandations destinées aux décideurs politiques ou institutionnels (ou à d'autres interlocuteurs que le sujet peut concerner) dans le but d'assurer une gestion éthique de la problématique soulevée et de ses répercussions sur la société ou sur certains segments de la population.



THÈME DE TRAVAIL PROPOSÉ

Dans la foulée des Jeux olympiques d'hiver de 2010, le thème de travail retenu par les membres de la CEST à sa réunion de juin 2010 est le suivant: *L'éthique et le sport: la fin justifie-t-elle les moyens?*

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA CEST DANS LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ

1. Avant le début du trimestre d'hiver 2010, la Commission fournit aux enseignants qui ont accepté de participer au projet:
 - un document synthèse qui fait le point sur l'éthique et le sport;
 - une bibliographie sur le sujet, incluant une liste de sites Internet qui peuvent être consultés pour enrichir la réflexion ou trouver davantage d'informations.
2. Tout au long de la réalisation de l'activité, le Secrétariat de la Commission est disponible pour répondre aux questions des enseignants s'il y a lieu.
3. La CEST assume l'organisation de la réunion d'avril à Québec et les frais de déplacement et de séjour des étudiants qui composent la CEST-Jeunesse 2011 ainsi que des enseignants qui auront encadré ces jeunes durant le trimestre. Les résultats des travaux du trimestre (synthèse et recommandations) doivent être remis au Secrétariat de la CEST au plus tard le 17 mars 2011 afin d'être distribués deux semaines à l'avance à tous les membres de la CEST-Jeunesse 2011 et aux autres participants pour la session de travail du mois d'avril.
4. Des membres de la CEST sont présents au cours de la fin de semaine d'avril pour encadrer et assister la CEST-Jeunesse 2011 dans ses travaux.
5. Si les résultats du travail de la CEST-Jeunesse 2011 sont conformes aux résultats espérés, la CEST publie et diffuse un avis qui s'appuie sur les travaux réalisés. Le texte de l'avis est préparé par le Secrétariat de la Commission et soumis aux membres de la CEST-Jeunesse pour validation. Il est par la suite présenté à la réunion de juin de la CEST. Le lancement de l'avis est prévu pour la rentrée.
6. La publication de l'avis mentionne les noms des membres de la CEST-Jeunesse 2011 et de leurs enseignants.

30 En conformité avec le nombre de membres de la CEST, incluant les deux membres invités.

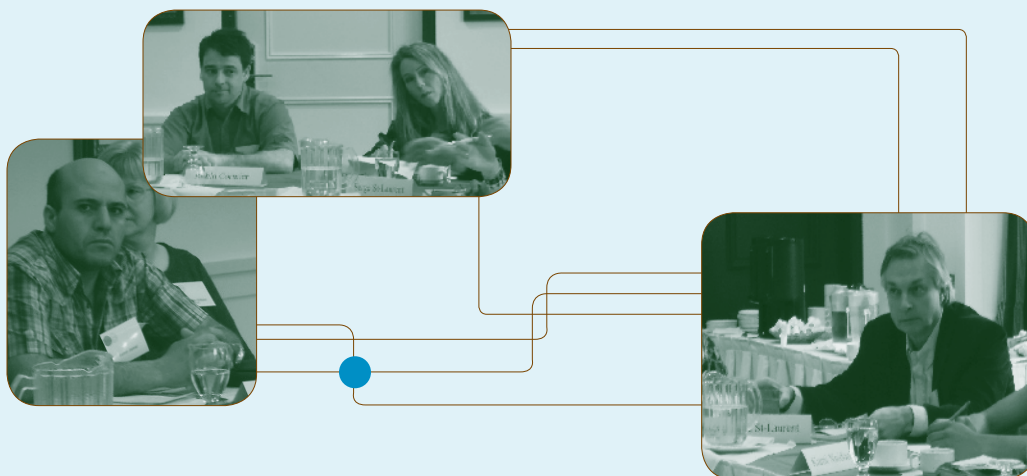
31 Le ministre de rattachement de la CEST au gouvernement du Québec.

COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Pour réaliser cette activité, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie mise sur la collaboration d'enseignants de cégep qui sont responsables du cours *Éthique et politique*.

Les responsabilités des enseignants sont les suivantes :

1. Inscrire le thème proposé dans le contenu de leur cours *Éthique et politique* pour le trimestre d'hiver 2011.
2. Proposer des travaux sur le sujet et débattre du sujet avec leurs étudiants.
3. Encadrer les étudiants comme ils le font habituellement.
4. Tenir le Secrétariat informé (au moyen de courriels, par exemple) des difficultés ou des succès de l'expérience et, au besoin, proposer des ajustements ou demander de l'aide.
5. Fournir les meilleurs textes, les synthèses et propositions de recommandations pour le 17 mars 2011; ces textes feront partie du dossier préparatoire qui sera remis à chacun des participants de la réunion d'avril.
6. Pour le 17 mars 2011 et en collaboration avec les étudiants du cours, déléguer les étudiants qui feront partie des membres de la CEST-Jeunesse 2011; viser une représentation des divers secteurs de formation: sciences de la nature, sciences humaines, formation professionnelle, etc.
7. Aider les étudiants choisis à préparer un court CV (une demi-page) et une courte allocution de présentation orale (deux minutes). Le CV et l'allocution permettront aux étudiants de choisir qui présidera les débats et agira comme porte-parole de la Commission-Jeunesse 2011.
8. Accompagner leurs étudiants au cours de la fin de semaine en résidence et les encadrer au besoin.



RAPPEL DU CALENDRIER DE RÉALISATION

Juin 2010:	Adoption du thème de travail par la CEST
Été 2010:	Exploration du thème retenu et préparation du document synthèse
Septembre 2010:	Appel de candidatures
Octobre 2010:	Sélection des cégeps et des enseignants participants
Novembre 2010:	Remise du document synthèse aux enseignants participants
Décembre 2010:	Réunion de travail – Secrétariat de la CEST et enseignants participants
Janvier 2011:	Début du trimestre d'hiver et du cours <i>Éthique et politique</i> intégrant le thème de la Commission-Jeunesse 2011
21 février 2011:	Table ronde dans le cadre des Grandes Rencontres du Cégep Limoilou portant sur la question <i>L'éthique et le sport: la fin justifie-t-elle les moyens?</i>
17 mars 2011:	Réception au Secrétariat de la Commission des textes des étudiants ainsi que des noms des délégués étudiants
1er avril 2011:	Envoi du dossier préparatoire à tous les membres et participants
15 avril 2011:	Accueil des membres et participants de la Commission-Jeunesse 2011
16-17 avril 2011:	Délibérations de la CEST-Jeunesse 2011 et adoption du projet d'avis et des recommandations
18 avril 2011:	Début de la préparation du projet d'avis
26 mai 2011:	Envoi du projet d'avis aux membres de la CEST-Jeunesse 2011 pour approbation
Juin 2011:	Dépôt du projet d'avis à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie et communication de la décision de la Commission à tous les participants de la CEST-Jeunesse 2011
Été 2011:	Préparation de la publication
Novembre 2011:	Lancement de l'avis au Forum international Science et Société à Québec

PROGRAMME DE LA RENCONTRE CEST-JEUNESSE 2011

SÉANCE DE TRAVAIL DU 15 AU 17 AVRIL 2011 MANOIR DU LAC DELAGE

SOIRÉE D'OUVERTURE DE LA CEST-JEUNESSE 2011 VENDREDI 15 AVRIL

16 h 30 Arrivée au Manoir du Lac Delage-

Salle Malards

18 h Accueil: M^e Nicole Beaudry, secrétaire générale de la CEST
Mot de bienvenue: M^e Édith Deleury, présidente de la CEST

18 h 15 Présentation des participants et nomination à la présidence de la CEST-Jeunesse 2011

18 h 45 Cocktail avec présentations, suivies d'une période de questions:
Sylvie Parent, professeure adjointe, Département d'éducation physique de l'Université Laval
Kalyna Roberge, patineuse de vitesse sur courte piste, médaillée aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde

19 h 45 Souper au Manoir

JOURNÉE DE DISCUSSION SUR L'ÉTHIQUE ET LE SPORT SAMEDI 16 AVRIL

Matinée de travail – Salle Malards

8 h 30 Survol du sujet: préoccupations particulières des membres de la CEST-Jeunesse, en tant que jeunes, face à l'éthique et au sport; définition et mise en contexte; identification des acteurs concernés de façon directe ou indirecte.

10 h Pause santé

10 h 15 Début des travaux et discussions sur les dérives éthiques dans le sport, les motivations des acteurs et les conditions facilitant les dérives éthiques identifiées

11 h 45 Synthèse des échanges et questions ou commentaires des observateurs

12 h Dîner au Manoir



Après-midi de travail – Salle Malards






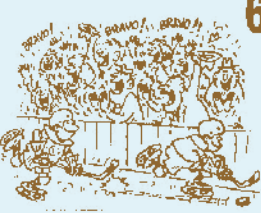
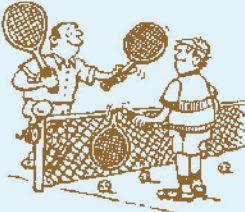



- 13 h 15 Reprise des travaux et discussions sur les dérives éthiques dans le sport retenues, leurs conséquences pour les acteurs identifiés; identification des valeurs en jeu
- 15 h Synthèse des échanges et questions ou commentaires des observateurs
- 15 h 15 Pause santé
- 15 h 30 Reprise des travaux et discussions sur les pistes de solution afin de contrer les dérives éthiques dans le sport; quel rôle pour chaque acteur/intervenant?
- 17 h Synthèse des échanges et questions ou commentaires des observateurs
- 17 h 30 Cocktail
- 18 h 30 Souper au Manoir
- 20 h Temps libre ou poursuite des travaux sans observateurs (seulement au besoin)

FORMULATION DES RECOMMANDATIONS
DIMANCHE 17 AVRIL

Matinée de travail – Salle Malards

- 8 h 30 Mise au point des recommandations
- 10 h Synthèse et questions ou commentaires des observateurs
- 10 h 15 Pause
- 10 h 30 Reprise des travaux
- 12 h Synthèse et questions ou commentaires des observateurs
- 12 h 30 Brunch au Manoir
- 14 h Mot de clôture et remerciements

LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF

 <p>1 Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.</p>	 <p>2 Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile et ingrat à jouer. Il mérite le respect de tous.</p>
<p>3 Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.</p> 	<p>4 Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.</p> 
 <p>5 Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.</p>	<p>6 Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.</p> 
<p>7 Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.</p> 	<p>8 Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.</p> 
 <p>9 Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.</p>	<p>10 Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prennent le dessus sur nous.</p> 





LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE³²

LA PRÉSIDENTE

M^e Édith Deleury

Professeure émérite – Faculté de droit
Université Laval

LES MEMBRES

Patrick Beaudin

Directeur général
Société pour la promotion de la science
et de la technologie

Dr Pierre Deshaies

Médecin spécialiste en santé communautaire
Chef du Département clinique de santé publique
Hôtel-Dieu de Lévis

Hubert Doucet

Professeur invité
Faculté de médecine, Faculté de théologie
Programmes de bioéthique
Université de Montréal

Mariette Gilbert

Ex-présidente provinciale
Association féminine d'éducation
et d'action sociale

Jacques T. Godbout

Professeur émérite
Institut national de la recherche scientifique –
Urbanisation, Culture et Société

Françoise Guénette

Journaliste indépendante

Dany Rondeau

Professeure
Département des lettres et humanités
Université du Québec à Rimouski

Bernard Sinclair-Desgagné

Professeur titulaire
Chaire d'économie internationale
et de gouvernance
HEC Montréal

Eliana Sotomayor

Travailleuse sociale
Chargée de cours – École de service social
Université de Montréal

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^e Nicole Beaudry

32 Au moment du dépôt de
l'avis de la CEST-Jeunesse



LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE³²

LA PRÉSIDENTE

M^e Édith Deleury

Professeure émérite – Faculté de droit
Université Laval

LES MEMBRES

Patrick Beaudin

Directeur général
Société pour la promotion de la science
et de la technologie

Dr Pierre Deshaies

Médecin spécialiste en santé communautaire
Chef du Département clinique de santé publique
Hôtel-Dieu de Lévis

Hubert Doucet

Professeur invité
Faculté de médecine, Faculté de théologie
Programmes de bioéthique
Université de Montréal

Mariette Gilbert

Ex-présidente provinciale
Association féminine d'éducation
et d'action sociale

Jacques T. Godbout

Professeur émérite
Institut national de la recherche scientifique –
Urbanisation, Culture et Société

Françoise Guénette

Journaliste indépendante

Dany Rondeau

Professeure
Département des lettres et humanités
Université du Québec à Rimouski

Bernard Sinclair-Desgagné

Professeur titulaire
Chaire d'économie internationale
et de gouvernance
HEC Montréal

Eliana Sotomayor

Travailleuse sociale
Chargée de cours – École de service social
Université de Montréal

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^e Nicole Beaudry

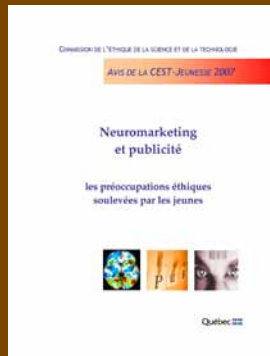
32 Au moment du dépôt de
l'avis de la CEST-Jeunesse



Avis précédents des Commission-Jeunesse



2005



2007



2009

Éthique et sport : la fin justifie-t-elle les moyens? Une réflexion menée par des jeunes est un avis qui résulte des travaux de la quatrième Commission-Jeunesse mise sur pied par la Commission de l'éthique en science et en technologie. Les membres de la CEST-Jeunesse, étudiants au collégial, bénéficient d'une connaissance des réalités étudiantes qui leur a permis, dans un délai très court, de développer une réflexion éthique sur un sujet aussi complexe que l'éthique dans le sport.

Dans cet avis, les membres de la CEST-Jeunesse 2011 brossent un portrait de la pratique du sport au Québec. Leur réflexion les a menés à constater qu'au-delà des bienfaits de cette pratique, des comportements inappropriés – ou dérivés – peuvent survenir. Dans le deuxième chapitre, trois enjeux sont analysés : la violence, le dopage et la condition de l'athlète. Pour chaque enjeu, les causes et les conséquences sont présentées, de même que les valeurs en jeu et celles qui sont en conflit. À la suite de son évaluation éthique, la CEST-Jeunesse formule six recommandations à l'intention des décideurs impliqués dans la pratique sportive afin de ramener le sport à son essence même : plaisir, dépassement de soi, performance, santé physique et mentale, persévérance, fierté, respect de soi et de l'autre.

Cet avis de la Commission-Jeunesse 2011 et les autres publications de la Commission sont disponibles à l'adresse suivante : www.ethique.gouv.qc.ca

La mission de la Commission de l'éthique en science et en technologie consiste, d'une part, à informer, sensibiliser, recevoir des opinions, susciter la réflexion et organiser des débats sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie, et, d'autre part, à proposer des orientations susceptibles de guider les acteurs concernés dans leur prise de décision.